



Rédacteur : MF MOREAU

### Séance du 21 février 2014

Le 21 février 2014, le Conseil Municipal de VILLARS-ST-GEORGES s'est réuni au lieu habituel de ses séances en salle de Mairie à 20H30, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ZEISSER, Maire, après convocation légale du 12 février 2014.

Etaient présents :

Mme MOREAU Marie-Françoise, MAGNIN Monique,  
MM. ZEISSER Jean-Claude, PETETIN Pascal, MARCHISET Yves, AUBERT  
Damien, BOUCTON Hervé, LARTOT Eric, LEGAIN Damien, PATUROT Léon.

Etait(ent) absent(s), excusé(s) : BARDOUILLET Jean-Claude

Secrétaire de séance : Monique MAGNIN

-----

### ORDRE DU JOUR

- Comptes Administratifs 2013
- Comptes de Gestion du Percepteur
- Complément Affouage 2013
- Destination des coupes 2014

Divers

- CR réunions

-----

### COMPTES ADMINISTRATIFS 2013

#### Compte Administratif ASSAINISSEMENT 2013

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2013 du budget d'Assainissement.

|                         |   |
|-------------------------|---|
| - <u>Fonctionnement</u> |   |
| Dépenses                | 10 975,95   |
| Recettes                | 12 139,04   |
| Excédent                | 1 163,09  |
| - <u>Investissement</u> |   |
| Dépenses                | 6 058,26  |
| Recettes                | 6 656,00  |
| Excédent                | 597,74  |
| Excédent de clôture     | 2 569,03 (597,74 + 1 971,29 report excédent 2012) |

|                        |   |
|------------------------|---|
| Excédent de l'exercice | 5 643,20 (1 163,09 + 4 480,11 excédent exercice 2012) |
| d'où Solde de clôture  | 8 212,23 (2 569,03 + 5 643,20)                        |

Après avoir délibéré, et comme la loi le préconise, le Maire ayant quitté la salle, Marie-Françoise Moreau, Adjoint, soumet les comptes 2013 à l'approbation des membres du conseil municipal. Les comptes sont adoptés à l'unanimité des membres présents, soit 9 voix POUR.

### **Compte Administratif COMMUNE 2013**

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2013 du budget de la Commune.

|  |            |             |
|--|------------|-------------|
| - <u>Fonctionnement</u>                  |            |             |
| Dépenses                                 | 148 980,12 |             |
| Recettes                                 | 175 735,66 |             |
| - <u>Investissement</u>                  |            |             |
| Dépenses                                 | 21 601,81  |             |
| Recettes                                 | 57 219,62  |             |
| Excédent de Fonctionnement de l'exercice |            | 26 755,54   |
| Excédent de Fonctionnement de clôture    |            | 87 601,43   |
| Déficit total d'Investissement           |            | - 13 294,35 |
| Excédent fin d'exercice                  |            | 74 307,08   |

Après en avoir délibéré, et comme la loi le préconise, le Maire ayant quitté la salle, Marie-Françoise Moreau, Adjoint, soumet les comptes 2013 à l'approbation des membres du conseil municipal. Les comptes sont adoptés à l'unanimité des membres présents, soit 9 voix POUR.

### **Compte Administratif CCAS 2014**

Le budget du CCAS n'enregistrant pas actuellement de mouvements de Dépenses et/ou de Recettes, Monsieur le Maire décide de ne pas établir de budget comme la loi l'y autorise, et d'établir en son lieu et place, un Certificat Administratif. La somme de 324,19€ est reportée au compte 002.

### **AFFECTATION DES RESULTATS**

Monsieur le Maire préconise :

|  |                         |             |               |
|--|-------------------------|-------------|---------------|
| - CCAS                                 |                         | 324,19      | au compte 002 |
| - Assainissement                       |                         |             |               |
| R 001                                  | Excédent Investissement | 2 569,03    |               |
| R 002                                  | Excédent Fonctionnement | 5 643,20    |               |
| - Commune : Pas de restes à réaliser : |                         |             |               |
| R 002                                  | Excédent Fonctionnement | 74 307,08   |               |
| 1068                                   | Réserve Investissement  | - 13 294,35 |               |
| D 001                                  | Déficit Investissement  | - 13 294,35 |               |

Après avoir examiné les comptes administratifs, statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice, le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats comme ci-dessus à l'unanimité de ses membres présents, soit 9 voix POUR.

### **COMPTES DE GESTION DU PERCEPTEUR**

Monsieur le Maire présente les comptes de gestion du Percepteur, Commune, Assainissement et CCAS.

Ceux-ci sont en parfaite concordance avec les comptes administratifs présentés, quitus est donné au Percepteur par les membres du Conseil Municipal présents, soit 10 voix POUR.

### COMPLEMENT D'AFFOUAGE 2013

Léon Paturot informe le Conseil Municipal comme suit :

« Suite au Conseil Municipal du 9 janvier 2014, nous avons repassé dans tous les foyers, une demande d'inscription pour un complément d'affouage 2013, suite à l'abattage des grumes après la distribution de cet affouage.

Cinq personnes se sont inscrites.

S'agissant d'un complément d'affouage, **exceptionnellement** et avec l'accord de l'ONF, il sera fait des lots de quantité inégale suivant la demande des personnes inscrites :

Deux lots de 15 stères,

Un lot de 13 stères,

Un lot de 16 stères,

Un lot de 22 stères.

Ces lots seront sur la base de 6,50 euros du stère comme décidé lors du dernier conseil municipal.

POUR INFO : il reste 70 stères de houppiers de chêne qui seront répartis lors du prochain affouage. »

L'exposé entendu, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents – 10 voix POUR – donne son accord pour la répartition des lots comme énoncée ci-dessus au prix de 6,50 euros le stère et autorise Monsieur le Maire à effectuer les opérations nécessaires pour sa mise en application.

### DESTINATION DES COUPES 2014

Sur proposition de l'ONF et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents – 10 voix POUR – fixe pour les chablis et coupes de bois réglées de l'exercice 2014, les destinations suivantes :

- délivrance aux affouagistes :

Parcelles 23A, 28, 33A

- 3 coupes de résineux destinées à la vente : 7A, 11A, 11C.

Pour le partage sur pied des bois d'affouage, le Conseil Municipal désigne comme **GARANTS** de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied :

- Léon PATUROT, Président Commission des Bois,
- Damien AUBERT,
- Damien LEGAIN.

Délai d'abattage fixé au 30 Août 2014.

Divers : CR réunions :

CCVS : Ordures ménagères : diminution du tarif des OM.

-----

La séance est levée à 22h11

Marie-Françoise MOREAU  
3<sup>ème</sup> Adjoint